

## ESPACES PUBLICS

### **Convention de financement avec le Département du Val-de-Marne**

Travaux de remise en état des voiries communales ayant servi de déviation pendant les travaux du Pont et de l'avenue Georges Gosnat

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la limitation de tonnage de l'ouvrage SNCF et des travaux réalisés par le Département sur le Pont et l'avenue Georges Gosnat (RD50), la circulation poids lourds a été totalement déviée par les voiries communales adjacentes, notamment les rues Saint-Just et Denis Papin.

La Ville a sollicité le Département pour participer à la réfection de ces voies communales qui ont subi des dégradations importantes du fait du report de trafic des voies départementales.

Une convention a donc été rédigée afin de définir les modalités de la participation financière que le Département s'engage à verser à la Commune d'Ivry-sur-Seine, la somme globale forfaitaire et non révisable de 300 000 € correspondant à sa participation à ces travaux de voirie.

Le Département du Val-de-Marne s'acquittera du versement de sa participation financière à la signature de la présente convention.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention de financement relative aux travaux de remise en état des voiries communales ayant servi de déviation pendant les travaux du Pont et de l'avenue Georges Gosnat.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention

## **ESPACES PUBLICS**

### **Convention de financement avec le Département du Val-de-Marne**

Travaux de remise en état des voiries communales ayant servi de déviation pendant les travaux du Pont et de l'avenue Georges Gosnat

#### **LE CONSEIL**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la ville a sollicité le Département pour participer à la réfection des voies communales ayant subi des dégradations importantes lors des travaux du Pont et de l'avenue Georges Gosnat du fait du report de trafic des voies départementales.

considérant que le Conseil Général a proposé de financer lesdits travaux à hauteur de 300 000 €,

vu la délibération du Conseil Général du Val-de-Marne n° 2010-15-54 en date du 6 septembre 2010 approuvant la convention de financement avec la Ville d'Ivry pour les travaux susvisés,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

(unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention de financement à hauteur de 300 000 € avec le Conseil Général du Val-de-Marne pour les travaux de remise en état des voiries communales ayant servi de déviation pendant les travaux du Pont et de l'avenue Georges Gosnat et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCTOBRE 2010

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCTOBRE 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 OCTOBRE 2010